

Demande de subvention départementale

ASSOCIATIONS SPORTIVES

participant à une compétition internationale de haut niveau

1 - Renseignements concernant l'association

Nom de l'association :

Sigle :

Adresse du siège social :

Bâtiment : Escalier :

Code postal : Ville :

Site Internet :

Tél. fixe : Tél. portable : Télécopie :

Courriel :

DÉCLARATION EN PRÉFECTURE OU SOUS-PRÉFECTURE

Numéro de récépissé :

préfecture ou sous-préfecture de : Date :

Agrément ministériel sport n° Date :

ou agrément de la fédération sportive à laquelle l'association est affiliée :

N° de Siret (obligatoire) :

2 - Renseignements concernant le/la président(e)

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Bâtiment : Escalier :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable : Télécopie :

Courriel :

3 - Renseignements concernant le/la correspondant(e) pour le Conseil départemental

Monsieur

Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Bâtiment : Escalier :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable : Télécopie :

Courriel :

4 - Renseignements concernant la manifestation

Intitulé de la manifestation :

Objet :

Date :

Lieu :

5 - Pièces à fournir (à joindre en annexe)

- une note de présentation détaillée de la compétition faisant apparaître son déroulement, le nom des participants et de l'encadrement, leur niveau et leur club, ainsi que tous les éléments permettant d'établir le niveau sportif de la compétition;
- le budget prévisionnel de la compétition à l'aide de la fiche financière;
- le rapport financier de l'association pour l'exercice précédent ou en cours (bilan détaillé, compte de résultat et ses annexes);
- un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° Siret de l'association et de son siège social.

6 - Conditions d'attribution de la subvention

Pour bénéficier de cette aide, l'association doit :

- avoir l'agrément ministériel sport ou être en instance d'agrément ou bénéficier de l'agrément attribué à la fédération à laquelle elle est affiliée;
- être affiliée à une fédération délégataire;
- avoir son siège social dans le Val-de-Marne;
- apporter, le cas échéant, la preuve d'une activité continue durant l'année et d'une vie en interne conforme à ses statuts;

En outre, le(s) participant(s) doi(ven)t remplir l'une au moins des conditions suivantes :

- être inscrit(s) sur la liste des sportifs de haut niveau éditée par le ministère en charge des sports ou faire partie d'un collectif comprenant plusieurs de ces sportifs;
- évoluer collectivement ou individuellement au plus haut niveau de leur sport, en France;
- être sélectionné(s) par la Fédération française pour la compétition, dans la catégorie senior, et bénéficier d'une aide fédérale ne couvrant pas l'ensemble des frais liés à la participation (transport, hébergement);
- être un jeune sportif en voie d'accession au haut niveau dont l'âge est supérieur à 13 ans (trois demandes au maximum dans une saison sportive pour un même sportif ou une même équipe).

Fiche financière

Budget annuel de l'association :

Budget prévisionnel de la compétition

Dépenses	Montant (et observations éventuelles)	Recettes	Montant (et observations éventuelles)
Transport		Participation des athlètes	
Hébergement		Participation de l'organisateur	
Frais de repas		Autres ressources	
Frais de matériel			
Divers			
Total dépenses		Total recettes	

Montant de la subvention sollicitée :

Date	Vu et certifié Signature du/de la Président(e)

Documents à renvoyer au plus tard un mois avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation à :

Monsieur le Président du Conseil départemental

Hôtel du département

DJSVVM - service des sports

94054 Créteil Cedex

Tél. : 01 43 99 73 90 - Télécopie : 01 43 99 73 96 - courriel : sds@valdemarne.fr

Les informations collectées dans ce document sont nécessaires au traitement de votre dossier par le Conseil départemental. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé. Seuls les services départementaux en seront destinataires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez en formuler la demande par écrit à : Conseil départemental du Val-de-Marne - Hôtel du département - DJSVVM - Service des sports - 94054 Créteil Cedex